



FINANCEMENT PARTIEL DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE ET DES BIDONVILLES AU MAROC

Cette fiche fait partie d'une série de présentations de financements AFD visant à illustrer sa contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs, adoptés par la communauté internationale en 2000, sont au nombre de huit et se déclinent en 18 cibles assorties de 48 indicateurs.

Objectifs du projet	Objectif 7	Assurer un environnement durable.
	Cible 11	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
	Indicateurs	Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.
Actions	Programme national	« Villes sans bidonvilles », programme lancé en 2003, vise à éradiquer les bidonvilles en milieu urbain d'ici à 2008.
	Concours AFD	Prêt de 50M€ à la Holding d'aménagement Al Omrane (HAAO).

Selon les statistiques du Ministère de l'habitat et de l'urbanisme du Maroc, l'habitat insalubre concernait en 2003 environ 3 millions de personnes, dont :

- 800 000 personnes vivant dans des bidonvilles ;
- 1,8 million de personnes dans les quartiers périphériques non réglementaires, dépourvus de tous services urbains ;
- 400 000 personnes dans des îlots anciens menaçant ruine.

Si rien n'était entrepris, cette population très pauvre pourrait doubler d'ici dix ans.

Le nouveau départ de la politique marocaine d'habitat social

- En 2001, un programme prioritaire de résorption de l'habitat insalubre (PARHI) a été lancé avec l'objectif de résorber l'habitat insalubre dans un délai de dix ans. Ce programme doit mobiliser sur 10 ans 2,9 Md€, dont 60% sont affectés à la restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et 40% à la résorption des bidonvilles.
- A la suite du séminaire « Villes sans bidonvilles » d'octobre 2003, le PARHI a fait l'objet d'un recadrage politique et stratégique, en même temps qu'un ensemble de réformes sectorielles étaient lancées, avec l'appui de la Banque mondiale, touchant à l'organisation et au financement de l'ensemble du secteur de l'habitat.
- Le programme « Villes sans bidonvilles » vise à éradiquer les bidonvilles en milieu urbain d'ici à 2008, soit en les restructurant, soit en les supprimant. Il concerne l'ensemble des villes chefs-lieu (de région ou de province) et des centres urbains du Maroc, soit 67 villes et communes urbaines.
- Le Holding d'aménagement Al Omrane (HAAO) est l'opérateur national de la résorption et de la prévention de l'habitat insalubre. Société nationale dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, HAAO sera dotée de filiales régionales qui pourraient se rapprocher à terme des Etablissements régionaux d'aménagement concerté (ERAC), dont l'assainissement financier est en cours et le statut d'établissement public en voie de réforme.

Appuyé par une action concertée des bailleurs de fonds

- Ce programme a mobilisé plusieurs bailleurs de fonds. La Banque mondiale, l'AFD et le MAE (SCAC de Rabat) ont instruit ensemble le programme depuis octobre 2003. La Banque mondiale et le MAE appuieront ainsi la composante sectorielle et l'AFD la composante opérationnelle.
- D'autres bailleurs de fonds vont rejoindre le programme : l'Union européenne, l'Alliance des villes et l'USAID, pour l'appui sectoriel, la Banque européenne d'investissement et l'Agence espagnole de coopération internationale, pour l'appui opérationnel à HAAO. L'ensemble des financements extérieurs devrait dépasser 320 millions d'euros.

Le financement AFD : 50M€ à la disposition de Al Omrane

- L'AFD contribue au financement partiel du programme public d'habitat social, en dotant le HAAO d'une ligne de crédit pour financer une partie de ses opérations d'aménagement de parcelles (voirie, alimentation en eau, drainage, assainissement, électricité, éclairage public), dont HAAO doit assurer la viabilisation puis la commercialisation.
- Pour être éligibles au financement de l'AFD, les opérations doivent répondre à des critères sélectifs de développement social, de qualité de cadre urbain, de viabilité technique, environnementale, sociale et financière et de localisation géographique.

La gestion est axée sur les résultats

- Le programme national vise à améliorer, d'ici 2010, l'accès aux services et aux équipements de base d'environ 2,8 millions de personnes, en raison de 100 000 habitations et ménages par an pendant 7 ans (quatre personnes par ménage).
- La restructuration sur place des grands bidonvilles - qui concernent 120 000 personnes dans 97 bidonvilles de plus de 500 ménages, localisés dans 29 communes - a un impact social important. L'habitation devenue salubre en « bidonville restructuré » permet à un ménage à très faibles revenus, tout en disposant de liens sociaux forts et de services urbains effectifs, de se constituer un pécule en vue, éventuellement, d'un logement meilleur, dans une autre étape de sa vie.
- Les opérations éligibles au financement AFD comprennent 28 600 parcelles permettant un parc futur de 50 000 logements sociaux, dont 23 300 destinés aux ménages à faibles revenus. Le projet devrait donc bénéficier à 65 800 « personnes habitant des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé » (indicateur agrégeable de l'AFD).

Les bonnes pratiques

- Ce financement vise l'amélioration de l'habitat mais est aussi un impact sur d'autres objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'accès à l'eau.
- Programme national structuré et bonne coordination entre les bailleurs. Les opérations financées par les différents bailleurs sont complémentaires de celles financées par l'AFD. La concertation périodique actuelle des bailleurs de fonds sera poursuivie ; elle associera la Comité central de suivi du programme et portera notamment sur le système partagé d'informations et sur la consolidation des résultats des évaluations respectives.